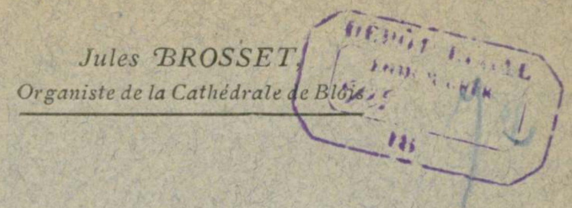


Jules BROSSET,
Organiste de la Cathédrale de Blois

Un Musicien Orléanais sous la Terreur

Jean-Baptiste QUESNEL

(1755-1793)

Bon pour dépôt légal
Tiré à 50 ex.

BLOIS
Imprimerie C. MIGAULT et Cie
14, rue Pierre-de-Blois, 14
—
1910

Jules BROSSET,
Organiste de la Cathédrale de Blois

Un Musicien Orléanais sous la Terreur

Jean-Baptiste QUESNEL

(1755-1793)



BLOIS
Imprimerie C. MIGAULT et C[ie]
14, rue Pierre-de-Blois, 14

1910



Un Musicien Orléanais sous la Terreur

Jean-Baptiste QUESNEL

(1755-1793)

C'est la très simple... et je dirai presque la très imprécise esquisse d'un modeste musicien du chœur de la Cathédrale d'Orléans, que je me propose de fixer ici.

S'il n'y eut rien de très saillant à vrai dire, dans la vie de cet homme, les circonstances tragiques dans lesquelles il trouva la mort offrent, du moins, un motif d'ordre spécial, motif tout à fait suffisant pour que nul ne songe à nous taxer d'exagération dans le rôle que nous assumons d'évoquer sa mémoire.

Nous n'avons nullement l'intention de montrer en Jean-Baptiste Quesnel, *un martyr*, au sens catholique du mot. Il n'eut pas même la consolation d'être martyr de son art; il tombe, tout simplement, victime innocente comme tant

d'autres, hélas! des passions farouches et sauvages et de la haine stupide des Terroristes de 93.

Les Registres Capitulaires de Sainte-Croix, *les Recherches Historiques sur la Ville d'Orléans*, de Lottin, *Le Tribunal Révolutionnaire* (1793-1795), de G. Lenôtre, et *Les Mémoires de Madame Roland* nous ont fourni toute la documentation de la présente notice.

Nous trouvons J.-B. Quesnel, attaché au bas-chœur de Sainte-Croix et professeur de musique vocale à Orléans, de 1776 à 1793. Nous le voyons au nombre des neuf citoyens orléanais exécutés à Paris, le 13 juillet 1793.

***

Jean-Baptiste Quesnel naquit à Chartres, l'an 1755. Son père, qui portait le surnom de La Grenade, était garde chez M. le Président d'Aligre.

Agé de quinze ans, il entra comme enfant de chœur à la Maîtrise de la Cathédrale de Chartres, le 10 mars 1770 et en sortit en 1774, avec cent cinquante livres de gratification.

Pour continuer ses études il obtint deux cents livres du Chapitre, c'est-à-dire, la bourse de cent livres du Collège, plus cent livres chaque année.

De 1774 au 18 avril 1776, Quesnel resta attaché au chœur de l'église Cathédrale de Chartres en qualité d'*heurier-matinier chantant la basse-taille* (1).

Une place de chantre-musicien étant

---

(1) *Histoire de la Maîtrise de Chartres*, par l'abbé Clerval, p. 310.

vacante à la Cathédrale d'Orléans, le choriste chartrain la sollicita et l'obtint le 18 avril 1776. Sa demande écrite nous apprend qu'il était clerc tonsuré, de la Ville de Chartres, âgé de vingt et un ans et demi. Le Chapitre d'Orléans le reçoit, en lui accordant douze francs de gages par semaine; Quesnel est autorisé à retourner à Chartres afin de rapporter ses effets et un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Chapitre de Chartres (1). A cette époque, le maître de musique de Sainte-Croix était Me Charles Hérissé (1737-1817) qui, de mars 1776 à décembre 1817 conserva cette fonction (2).

L'organiste, Nicolas Carré (1733-1796), natif de Reims, venu de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours où il tenait l'orgue, fut accepté pour desservir celui de la Cathédrale d'Orléans, le 4 décembre 1775. Cet orgue était placé alors sur le Jubé, détruit en 1790. Carré resta en fonction jusqu'à sa mort (8 brumaire an V — 30 octobre 1796). Il se montra chaud démocrate pendant la Révolution.

Six mois après (6 novembre 1776), par délibération du Chapitre, on fait savoir au pauvre Quesnel que, *sa voix ayant un timbre désagréable*, il ait à chercher une autre place d'ici trois mois. La sentence ne fut pas maintenue puisque le 12 août 1778, les *Registres Ca-*

---

(1) *Registres Capitulaires de Sainte-Croix* (G. 182, Arch. du Loiret).

(2) *Charles Hérissé, chanoine d'Orléans, maître de musique de Sainte-Croix,* par Jules Brosset, 1904

pitulaires inscrivent son nom en lui octroyant un congé de trois semaines à prendre entre les festes de l'Assomption et de l'Exaltation (du 15 août au 14 septembre).

Un an après (10 août 1779) dix à douze jours de congé lui sont encore accordés, ce qui nous prouve que les bons chanoines s'étaient pris à goûter, peu à peu, le timbre de cette voix, jadis désagréable?...

Le 15 juillet 1780, les gages de Quesnel sont augmentés et portés à douze livres par semaine. Mais le 9 septembre — trois mois plus tard — notre basse-taille, ainsi qu'un de ses collègues nommé Moireau, ayant abusé des jours de congé que le Chapitre leur avait accordés et *ayant mis notamment une certaine affectation* à ne pas reprendre de suite leur service — dit le Registre Capitulaire — ils sont, l'un et l'autre, *multés*, c'est-à-dire mis à l'amende de trois livres à chacun d'eux.

Agé de 26 ans, Quesnel voulut s'établir et se marier, mais comme il ne pouvait contracter mariage sans l'autorisation du Chapitre, il demanda cette permission ; elle lui fut accordée le 12 mai 1781 (1).

Il prit deux congés, l'un le 13 octobre 1781 (12 jours) en même temps que l'organiste Carré et l'autre le 7 août 1784 (18 jours).

Cinq musiciens du chœur ayant joyeusement fêté les jours de Noël — J.-B.

---

(1) Les règlements du Chapitre étaient formels à cet égard : les chantres-choristes-musiciens devaient être célibataires.

Quesnel était de la bande — tous cinq furent requis de comparaître en Chapitre, le 1er janvier 1785; une admonestation paternelle leur fut faite par M. le Doyen, assisté de M. le grand chantre auxquels les dits chantres-musiciens firent la promesse d'être plus réservés à l'avenir.

Maître Quesnel avait-il le caractère difficile? Etait-il batailleur de sa nature? Nous le soupçonnerions presque, puisque voici une délibération en date du 16 août 1786 qui nous apprend que M. le chantre ayant fait part à la Compagnie que le nommé Méri, *musicien haute contre*, se plaignait d'avoir été vivement insulté par le nommé Quesnel, *musicien taille*, et en demandait justice au Chapitre, la Compagnie ordonne que le nommé Quesnel sera cité à comparaître en Chapitre samedi prochain, pour recevoir de M. le Président la réprimande qu'il mérite. Nous n'avons pas retrouvé la suite et les conséquences que cette réprimande comporta.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de toutes ces querelles ; elles étaient inévitables parmi cette tribu des chantres-musiciens de Cathédrale qui, du matin au soir, se trouvaient chaque jour, en rapports intimes et dont les susceptibilités, perpétuellement mises en garde, faisaient surgir mainte occasion de conflits, de chicanes. Chacun de ces personnages, plus ou moins importants, estimait en effet, — cela va de soi, — ses qualités, voire même son talent bien supérieur à celui du voisin!...

Le dernier congé de trois jours que

le Chapitre accorda à Quesnel, est daté du 30 janvier 1788.

Les musiciens de Sainte-Croix furent licenciés lors de la dispersion violente des Chapitres par l'Assemblée Nationale, le 10 novembre 1790.

Quesnel, pour se faire une situation, continua à enseigner des élèves en donnant des leçons de musique vocale; depuis son arrivée à Orléans, il s'était spécialisé dans cet enseignement (1).

Nous voici donc arrivés aux jours sombres de la Révolution! Nous allons suivre cet humble musicien jusqu'à sa mort, martyr, lui comme tant d'autres, de ses opinions plus ou moins monarchistes; elles le conduisirent à l'échafaud le 13 juillet 1793.

Relatons exactement les faits conservés par les historiens.

Le 16 mars 1793, vers 8 heures et demie du soir, un des fameux conventionnels, Léonard Bourdon, représentant du peuple en mission dans le Jura, de passage à Orléans, sortant de table de l'*auberge du Petit Père Noir*, située rue de la Chèvre-qui-danse, se rendit dans un café attenant à un jeu de paume, rue d'Escures, puis après à la maison commune (Hôtel de la Mairie, place de l'Etape), lorsqu'il rencontra un groupe de douze ou quinze personnes qui l'attaquèrent. Poussé à coups de pieds et à coups de poings et de crosses de fusils, il fut précipité à terre; l'un d'eux lui envoya un coup de baïonnette en lui

(1) *Calendriers historiques de l'Orléanais*, années 1788-1790.

disant : « Va rejoindre Le Pelletier ». Il fut enfin dégagé par le commandant de la garde nationale Dulac et put entrer dans la salle des séances du conseil.

Il est bon de dire que ce Léonard Bourdon — surnommé par les Orléanais *Léopard Bourdon*, farouche révolutionnaire, avait bouleversé et fait emprisonner les plus honorables citoyens d'Orléans et, par ces mesures rigoureuses, soulevé l'indignation des honnêtes gens.

La Convention Nationale, féroce dans ses moyens, fit traduire les prévenus devant le Tribunal Révolutionnaire. Deux commissaires extraordinaires, les nommés Laplanche, ex-bernardin, député de la Nièvre, et Collot d'Herbois, ancien comédien, députés tous deux pour le département du Loiret, suspendent la municipalité et élisent, de leur propre chef, une nouvelle administration.

Jean-Baptiste Quesnel faisait partie des citoyens de la Garde Nationale de service le 16 mars, qui avaient attaqué Léonard Bourdon; aussi fut-il arrêté à son domicile, dans la nuit du 25 mars et conduit, avec ses autres compatriotes, à la Maison du Grand Séminaire, transformée en prison.

Le 5 mai, les prisonniers furent emmenés à Paris et emprisonnés à la Conciergerie du Palais.

Le procès commença le 28 juin; il dura quinze jours.

Dans le réquisitoire de l'accusateur public, le sinistre Fouquier-Tinville, nous lisons les charges suivantes contre le malheureux Quesnel:

« Contre Jean-Baptiste Quesnel: qu'il « était du rassemblement des gens ar- « més à la maison commune, lors de « l'assassinat (1) commis en la personne « de Léonard Bourdon; que le lendemain, « étant dans un café où la conversation « roulait sur cet horrible attentat, il se « mêla à la conversation et dit: « J'é- « tais au club lorsque Léonard Bourdon « y a fait sa motion incendiaire et lors- « qu'on l'a député pour se rendre à « la Municipalité; alors j'ai *foutu* le « camp, j'ai été avertir la Municipalité « et l'ai disposée à le bien recevoir », « et il ajouta que Léonard Bourdon et « ceux de sa Société étaient des *fou-* « *tus gueux ;* que Léonard Bourdon a- « vait mis entre les mains de Besserve, « Delaguette et autres, une somme de « huit mille francs, afin de la distribuer « dans les bas quartiers et d'engager « le peuple à demander aux boulangers « plus de pain qu'ils n'en pouvaient four- « nir, pour parvenir à exciter une révolte « et à piller les riches; — que le dit « Quesnel était notoirement connu pour « être du complot d'outrager la repré- « sentation Nationale dans la personne de « ses commissaires, puisqu'il lui a été « reproché par des citoyens, après le dé- « cret qui déclarait la ville d'Orléans en « état de rebellion, qu'il était la cause « des malheurs qui affligeaient la vil-

(1) Léonard Bourdon avait reçu quelques horions ; il fut à peine alité et se portait à merveille le jour de la condamnation puisqu'il vint déposer comme témoin. (*Le Tribunal Révolutionnaire*, par Lenôtre, p. 94).

« le, que c'était lui qui avait échauffé « les esprits ».

Dans la dernière séance du Tribunal criminel Révolutionnaire de Paris (12 juillet 1793), l'accusateur public constatant que « Jean-Baptiste Quesnel est convaincu d'avoir participé au complot contre le Représentant du Peuple, Léonard « Bourdon, le tribunal condamne ledit « Quesnel à la peine de mort, avec huit « autres Orléanais ».

Après que le Président eut communiqué à ces neuf personnes la déclaration du Jury, ils se jetèrent à genoux en criant qu'ils avaient été trompés et qu'ils étaient innocents (1).

Ce jugement fut rendu le vendredi 12 juillet 1793, à 4 heures du soir.

La déclaration du Jury, affirmative à *une voix* de majorité, fit courir dans l'auditoire une grande rumeur : la douleur était sur tous les visages (2). On vit les jurés quitter leurs sièges en désordre, se disperser; les juges, troublés, se levèrent et se retirèrent dans leur Chambre du Conseil; lorsqu'ils furent réunis leurs larmes éclatent; ils n'ignorent pas que l'un des inculpés *est père de dix-neuf enfants* (3), dont quatre servent dans les armées de la République! Que faire?... Ils n'osent opiner; ils savent que la formidable machine est en mouvement et

(1) *Recherches historiques d'Orléans*, par Lottin.

(2) Déposition du Président du Tribunal, Montané, au procès de Fouquier-Tinville.

(3) Lenôtre cite *dix-neuf* enfants ; Lottin écrit *huit* enfants. Ce dernier doit dire vrai, puisqu'il fut contemporain des événements.

que, s'ils ne la brisent, elle va broyer ces malheureux qu'ils savent innocents. Mais la briser?... Quels risques?... Ne vont-ils pas être atteints eux-mêmes, traités de modérés, d'aristocrates? Ne sont-ils pas là pour condamner?... Quelle pitié! L'un propose de se rendre, ensemble, à la Convention et de lui soumettre le tableau déchirant de l'audience. Un autre, nommé Masson, dit : « Déportons-les », mais Foucault rappelle ses collègues *au* devoir : — « Ils ont commis un *assassinat*, ils sont dignes de la mort ».

Et ils votent la mort (1) !...

Le lendemain 13 juillet, à l'ouverture de la séance de la Convention (10 heures du matin), les parents et amis des condamnés se présentent à la barre de l'As-

(1) D'après les dispositions manifestées par les jurés pendant le cours de la procédure, il est plus que probable que les accusés d'Orléans eussent été sauvés, sinon en totalité, du moins à l'exception d'un ou deux seulement, sans un incident fatal qui détermina le Gouvernement à multiplier les victimes. — Au moment où les jurés délibéraient, Hurault de Séchelles arriva tout animé : la Convention, dont il était alors président, venait de recevoir la nouvelle de l'insurrection de Lyon. Hurault déclara aux jurés qu'il fallait en imposer par un grand exemple aux communes qui voudraient se révolter et il demanda, dans l'affaire d'Orléans, le sacrifice de neuf têtes. Son avis, combattu par Dufriche des Madeleines, président du Tribunal révolutionnaire, qui donna sa démission, prévalut enfin! La liste fatale fut formée; un nom manquait pour la compléter. On parut balancer entre Gombault et Tassin de Moncourt, mais le premier était sans fortune et le second, riche. Le choix ne fut pas long : Tassin fut désigné.

semblée; des femmes crient: « Grâce! » Elles viennent là, comme on venait jadis se jeter aux pieds du Roi, pour l'implorer. L'un des pétitionnaires offre sa tête en échange de celle d'un de ses cousins, père de famille, compté au nombre des victimes. Un autre, fait appel à la générosité de Léonard Bourdon qui se tient à son banc, indifférent et silencieux. Un membre réclame l'*ordre du jour*. Les huissiers poussent dehors les suppliants et la Convention reprend ses travaux, fière de se renfermer « dans « ce caractère impassible que lui pres- « crit la loi dont elle est l'organe (1) ».

Ce jour même du 13 juillet, à midi trois quarts, les neuf citoyens orléanais, couverts de la chemise rouge des parricides, furent conduits à l'échafaud. La première victime désignée fut le musicien Quesnel et la dernière, Tassin de Moncourt.

Voici l'acte de décès dressé à l'Etat Civil, concernant le musicien d'Orléans:

« Jean-Baptiste Quesnel, musicien de « la Cathédrale d'Orléans et professeur « de musique vocale dans cette ville, « âgé de 38 ans ».

Le 15 juillet, le Procureur Général Syndic communiqua au Conseil Municipal d'Orléans, une lettre de l'accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire, par laquelle celui-ci le prévient que, par jugement du même Tribunal du 12 de ce mois, les neuf citoyens orléanais ont été

---

(1) *Le Tribunal Révolutionnaire*, par Lenôtre, d'après *Le Courrier Français* du 17 juillet 1793.

condamnés à la peine de mort et leurs biens acquis à la République. Il ordonnait au Juge de paix, d'apposer les scellés sur leurs meubles, papiers et effets des dits condamnés...

Après la chute de Robespierre (27 juillet 1794), une réaction se produisit. Le Gouvernement poursuivit les terroristes avec la même vigueur que ceux-ci avaient déployée à persécuter les honnêtes gens qui n'étaient pas de leur parti (1).

A la date du 1er juillet 1795 (13 mes-

---

(1) Etat des neuf condamnés à mort orléanais :

1° François-Benoit *Couet*, agent de change, chasseur dans la garde nationale d'Orléans, âgé de 50 ans.

2° Jean-Henri *Gellet-Duvivier*, fabricant de bas, père de huit enfants et veuf, grenadier dans la garde nationale d'Orléans, âgé de 39 ans.

3° Jean-Hippolyte-Adrien *Buissot*, négociant, chasseur de la garde nationale, âgé de 25 ans.

4° Jacques-Nicolas *Jacquet*, propriétaire, lieutenant des grenadiers de la garde nationale d'Orléans, âgé de 25 ans.

5° Jean-Baptiste *Poussot*, intendant militaire pour le recrutement de l'armée à Orléans, âgé de 42 ans.

6° Jean-Baptiste *Quesnel*, musicien de la cathédrale d'Orléans et professeur de musique vocale dans cette ville, âgé de 38 ans.

7° Pierre-Augustin *Tassin de Moncourt*, riche propriétaire à Orléans et grenadier de la garde nationale d'Orléans, âgé de 33 ans.

8° Charles-Philippe *Nonneville*, propriétaire et commandant de bataillon de la garde nationale d'Orléans, âgé de 30 ans.

9° Jacques *Broue de la Salle*, blanchisseur de cire et commandant en second du 4e bataillon de la garde nationale d'Orléans, âgé de 43 ans.

sidor, an III), nous extrayons d'une lettre adressée par le Procureur Général Syndic du Département du Loiret aux Procureurs-Syndics des Districts de l'arrondissement des communes, les lignes suivantes :

« Il est des hommes pour qui la Ré-
« volution fut un objet de lucre, la dénon-
« ciation un métier, l'assassinat de leurs
« semblables une jouissance ! Les gran-
« des communes de la République ont vu
« naître et se développer ces embryons
« du crime et chacune d'elles a des *Tas-*
« *sin*, des *Quesnel*, à pleurer, disons
« mieux... à venger ! »

En conséquence, l'administration était invitée à faire dresser, dans chaque commune, la liste des citoyens dénonciateurs et accusateurs publics, qui avaient pu faire incarcérer ou condamner leurs compatriotes.

Le 13 juillet 1795 (25 messidor, an III), date anniversaire, à deux années de distance, de la mort des Orléanais sur l'échafaud, la commune d'Orléans fit célébrer publiquement et avec pompe, dans l'église Saint-Paul (1), un service funèbre pour les neuf victimes.

Le deuil était nombreux et les Orléanais de toutes classes, riches et pauvres, se firent un devoir de venir répandre des pleurs sur la tombe (expression inexacte puisque les corps de ces malheureux furent jetés pêle-mêle dans la fosse commune, à Paris) de ces victi-

(1) L'église Saint-Paul avait été rendue au culte le 5 juin 1795.

mes de Léonard Bourdon et de la fureur jacobine.

Treize autres Orléanais qui avaient été compris dans la liste funèbre et qui avaient pu se cacher lorsqu'on avait donné ordre de les arrêter, étaient groupés ensemble, au milieu du chœur.

Le représentant du Peuple, Duval, en mission dans le Département du Loiret, et toutes les autorités, assistaient à cette lugubre et impressionnante cérémonie.

Ici finit, sous la plus cruelle émotion, notre tâche de biographe !...

Blois, imprimerie C. Migault et C•

DU MÊME AUTEUR